RICHTER

C A N A D A
Province of Québec

S U P E R I O R C O U R T
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

District of: QC
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-055956-193
Estate No. 41-2799444

Notice of Application for Discharge of Trustee
(Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

In the Matter of the Bankruptcy of
9399-2147 Québec Inc.
in the City of Montreal
in the Province of Quebec

Take notice that:

1. There is enclosed with this form a copy of the final statement of receipts and disbursements as taxed.

2. Notice of objection to the final statement must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., room 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, before Jun 20, 2023, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.

3. We will apply to the court on July 20, 2023, at the hour of 9:00 A.M., or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned estate OR proposal and for a release of the security provided by us pursuant to subsection 16(1) of the Act.

4. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court – Montréal; Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., room 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal, Province of Quebec, June 5, 2023.

Richter Inc. (formerly Richter Advisory Group Inc.)
Licensed Insolvency Trustee
of the Estate of 9399-2147 Québec Inc.

Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT

CANADA
PROVINCE DE Québec
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO DE DIVISION : 01-Montréal
NO DE COUR : 500-11-055956-193
NO DE DOSSIER : 41-2799444

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9399-2147 Québec Inc., personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), ayant son siège social au 20-2901, Rachel Est, à Montréal, province de Québec, H1W 4A4.

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Notes 1 et 2)

		Faillie
RECETTES		
1. Réserve administrative		5,528.40 $
2. Remoursements divers		79.06
3. Remboursement d'impôt pré-faillite		35,411.77
4. Taxes		
a) TPS perçues	- $	
b) TVQ perçues	-	
c) Remboursements de TPS	-	
d) Remboursements de TVQ	3,573.21	3,573.21
5. Intérêts		585.80
RECETTES TOTALES		45,178.24
DÉBOURS		
6. Frais payés		
a) Séquestre officiel	156.37 $	
b) À la cour	150.00	306.37
7. Avis de faillite et de la première assemblée des créanciers		
a) Photocopies	1,190.00	
b) Timbres-poste	676.67	
c) Annonce dans le journal local	158.52	2,025.19
8. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du Syndic		
a) Photocopies	128.00	
b) Timbres-poste	48.00	176.00
9. Dépenses d'administration		
a) Messagerie	94.93	
e) Frais bancaires	92.02	186.95
10. Réclamation de biens		
a) Ministre du Revenu du Québec		3,411.70
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET LÉGAUX		6,106.21
11. Taxes		
a) CTI	1,799.01	
b) RTI	3,589.02	
c) Remises de TPS	-	
d) Remises de TVQ	-	5,388.03
12. Honoraires légaux		1,202.00
13. Honoraires du Syndic		32,482.00
DÉBOURS TOTAUX		45,178.24
14. **FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION**		**- $**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9399-2147 Québec Inc.,
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC

Note 1. Le 29 octobre 2021, suite au dépôt de la Requête pour l'émission d'une ordonnance relative à la fin des procédures LACC, l'Honorable Louis J. Gouin, j.c.s., a rendu une Ordonnance prorogeant la période de suspension et relative à la fin des procédures LACC et de Séquestre et à la libération du Contrôleur et du Séquestre (l'« **Ordonnance relative à la fin des procédures LACC** ») qui notamment :

a. conférait au Contrôleur (i) le pouvoir de déposer les déclarations fiscales pour les années 2019, 2020 et, au besoin et à la discrétion du Contrôleur, 2021 pour et au nom des Débitrices 9345-0351 Québec Inc., 9345-0427 Québec Inc., 9345-0492 Québec Inc., 9345-0559 Québec Inc. (« **9345** ») et (ii) le pouvoir de déposer pour et au nom de l'une ou l'autre des Débitrices une cession de biens désignant Richter à titre de Syndic et de signer tout document nécessaire ou utile en lien avec la cession de biens des Débitrices;

b. constituait une « **Réserve administrative** » (laquelle a été mise en place suite à l'Ordonnance relative à la fin des procédures LACC) afin de permettre aux Débitrices d'acquitter les honoraires professionnels et débours en lien avec la fin des procédures LACC, incluant la préparation et le dépôt des déclarations fiscales des Débitrices 9345, et en lien avec les faillites des Débitrices;

c. prolongeait la période de suspension des procédures jusqu'à la date la plus rapprochée entre (i) la date de l'émission du « **Certificat de fin des procédures LACC** » et (ii) le 31 janvier 2022; et

d. ordonnait la fin des procédures LACC à la date de l'émission du Certificat de fin des procédures LACC (« **Certificat** »).

Le 26 janvier 2022, le Contrôleur a déposé les déclarations fiscales pour les années 2019 et 2020, pour et au nom des Faillies 9345.

Le 26 janvier 2022, les Débitrices ont fait cession de leurs biens et Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) a été nommé syndic de l'actif des Faillies par le séquestre officiel.

Le 31 janvier 2022 à 8h30, le Contrôleur a émis le Certificat et celui-ci a été notifié.

Note 2. Le 10 janvier 2022, suite au dépôt de la Requête pour l'émission d'une ordonnance relative à l'administration des faillites des débitrices, l'Honorable Louis J. Gouin, j.c.s., a rendu une Ordonnance que les dossiers de faillite des douze (12) Débitrices sans élément d'actif (« 9399-2147 Québec Inc., 9399-2196 Québec Inc., 9399-2204 Québec Inc., 9399-2170 Québec Inc., Armandy Inc., Cercle d'Or Taxi Ltée, Les Entreprises Phillip Cie Ltée, 9354-9038 Québec Inc., 9354-9079 Québec Inc., 9399-2154 Québec Inc., 9399-2162 Québec Inc., 9399-2188 Québec Inc., 9399-2147 Québec Inc.) soient consolidés sous le nom 9399-2147 Québec Inc. (anciennement connue sous le nom de Taxelco Inc.) et considérés comme un seul et unique dossier de faillite.

Richter Inc.
(Anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité

March 30, 2023
Date

Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-055956-193
No dossier : 41-2799444

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

Dans l'affaire de la faillite de
9399-2147 Québec Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec

VU les représentations entendues ce jour

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 7308,21 $

ainsi que sa rémunération à la somme de 32 482,00 $.

Daté le 15 mai 2023, à Montréal en la province de Québec.

REGISTRAIRE

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité (SAI)
Andrew Adessky, CPA, CIRP, LIT
1981 McGill College, 12e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603